

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2018

[Approuvé](#)

Étaient présents :

Membres titulaires :

M. Laurent BILL, président

Mme Béatrice PIRON, députée

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

M. Richard YUNG, sénateur

Mme Laurence AUER, représentante du MEAE

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du MEAE

M. Eric TOSATTI, représentant du MEAE

M. Daniel VOSGIEN, représentant du MEAE

Mme Agnès CUKIERMAN, représentante du MEAE

M. Morgan LARHANT, représentant du ministère de l'Economie et des Finances

M. Martin JUILLARD, représentant du ministère chargé du Commerce extérieur

Mme Chantal PICHARLES, représentante de l'AFE

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, représentant de la MLF

M. Xavier GONON, représentant de la FAPEE

M. Moulay Driss EL ALAOUI, représentant de la FCPE

Mme Catherine DESLIENS, représentante du SNUipp-FSU

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

M. Patrick SOLDAT, représentant du SNES-FSU

M. Serge FAURE, représentant de l'UNSA Education

Membres suppléants :

M. Eric LAMOUREUX, suppléant de M. Nicolas Warnery, représentant du MEAE

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentante du MEAE

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de M. Jean-Marc Huart, représentant du MEN

Mme Nicole TAGER, suppléante d'Olivier Perrin, représentant du SNUipp-FSU

Membres avec voix consultative :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. Olivier SORDET, agent comptable principal de l'AEFE

M. Jean-Denis FORGET, CBCM - chef du département de contrôle budgétaire

Mme Mireille LAJARIGE, CBCM

Représentants de l'administration :

Mme Aurélia CARRE DE LUSANÇAY, direction des affaires financières et du contrôle de gestion

M. Pierre FAVRET, service immobilier

Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

M. William NGUYEN, service expertise, audit et conseil

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général

Ordre du jour

I. Point introductif d'actualité	9
II. Compte rendu de la séance du 27 novembre 2017	10
III. Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration	10
IV. Compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2017	10
V. Bilan 2017 du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018	17
VI. Immobilier	17
VII. Gouvernance du contrôle interne	19
VIII. Dons et legs	19
IX. Sorties d'inventaire	19
X. Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations	20
XI. Questions diverses	20

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Monsieur BILI.

M. BILI souhaite la bienvenue aux administrateurs pour ce premier Conseil d'administration de l'année 2018, année qui s'annonce décisive pour l'enseignement français à l'étranger. Le Président de la République a en effet présenté le 20 mars un plan ambitieux pour la langue française et le plurilinguisme dans le monde. Plusieurs annonces concernent directement l'enseignement français à l'étranger. Ainsi, l'AEFE est confortée dans son rôle de colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger, son réseau sera consolidé et dynamisé pour garantir sa pérennité. Un objectif de doublement du nombre d'élèves accueillis est fixé, en développant en particulier les établissements homologués « partenaires ».

La création de pôles régionaux de formation pour les enseignants du réseau est également annoncée. Un baccalauréat international sera par ailleurs mis en place. Le développement des filières bilingues francophones sera de plus favorisé. À ce titre, le rôle de l'Agence en matière de coopération éducative sera renforcé, avec un objectif de 500 filières labellisés LabelFrancEducation en 2022. Enfin, la plate-forme « France Éducation » sera lancée à la rentrée 2018 pour servir de vitrine à tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

Un travail interministériel est actuellement engagé sous l'égide du Secrétaire général du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, avec les opérateurs. Nous sommes au début de ce processus, nous sommes dans une phase où on ouvre les sujets pour travailler sur des pistes d'évolution du modèle de l'enseignement français à l'étranger. M. BILI souligne que les consultations seront plus larges après une étape de consultation politique et d'inventaire. Le prochain conseil d'administration sera l'occasion de partager les premières pistes d'évolution envisagées.

M. BILI annonce les changements intervenus dans la composition du conseil d'administration depuis la dernière séance.

En raison de l'élection législative partielle en cours dans la 5^e circonscription des Français de l'étranger, le mandat de Mme Samantha CAZEBONNE est échu ; cette dernière n'a pas été remplacée dans ses fonctions d'administratrice.

De nouveaux membres ont par ailleurs été nommés depuis la séance du 27 novembre 2017 :

- Au sénat ont été nommés Mme Claudine LEPAGE, sénatrice des Français établis hors de France et M. Richard YUNG, sénateur des Français établis hors de France.
- En qualité de représentant du ministère chargé de la Fonction publique, M. David CORBÉ-CHALON, suppléant de M. Jean-Marc CHNEIDER, est remplacé par Mme Jehane BENSEDIRA.
- En qualité de représentant avec voix consultative M. Jean-David FORGET, chef du Département de contrôle budgétaire, remplace M. Patrick VINCENT, parti à la retraite.

M. BILI procède ensuite à la vérification du quorum et désigne le secrétaire général comme secrétaire de séance. Enfin, il s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

Mme LEPAGE rappelle avoir demandé que soient portés à l'ordre du jour les points suivants : les travaux préfigurant les évolutions de l'AEFE, les ambitions de l'Agence concernant la francophonie

et les rencontres techniques ayant eu lieu sur l'évolution de l'Agence afin que le Conseil d'administration en soit tenu informé.

Mme Catherine DESLIENS donne lecture de la déclaration liminaire du SNUipp-FSU :

« Monsieur le Président, monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration,

Dans l'histoire de l'Agence, les syndicats de la FSU se sont toujours élevés contre l'insuffisance des moyens alloués à l'établissement public et ont systématiquement lutté contre tout projet qui porterait atteinte aux missions de service public de l'AEFE. Nous l'avons toujours dit et le répétons à nouveau ici, c'est l'existence même de l'établissement public qui est en jeu. Malgré cela, le dernier Conseil d'administration a adopté, et nous nous y sommes bien sûr opposés, un budget insuffisant pour répondre aux besoins nécessaires à la bonne marche des établissements français à l'étranger. Nous dénonçons une nouvelle fois au sein de ce Conseil d'administration le choix fait par l'AEFE d'utiliser les postes comme principale variable d'ajustement budgétaire, sacrifiant ainsi les personnels, fragilisant les établissements et pénalisant lourdement les élèves. À cela s'ajoute l'anxiété liée aux renouvellements de détachement des enseignants du premier degré : faute d'informations coordonnées et de calendrier, à ce jour des personnels en poste sont toujours en attente de réponse à leur demande de renouvellement ou de recours suite à refus. Cette gestion vient télescoper les demandes de premiers ou nouveaux détachements, pour lesquelles des refus, chaque jour plus nombreux, arrivent de divers départements. Là encore, ce sont des personnels déstabilisés et des postes fragilisés. Plus insidieuse mais très présente, une grande inquiétude règne dans l'ensemble du réseau quant à l'avenir de l'Agence et plus largement de l'enseignement français à l'étranger. Les annonces présidentielles de mission pour réformer l'AEFE en profondeur ne portent aucun élément concret, tout en voulant fortement accroître le nombre d'élèves dans le réseau mondial. C'est pourquoi nous demandons des réponses claires quant à l'avenir de l'AEFE et celui de ses personnels. La création de l'Agence pour l'enseignement français de l'étranger en 1990 a doté le réseau d'un opérateur public permettant de sortir les enseignants français de situations souvent précaires. Le SNUipp et les syndicats de la FSU alertent ici contre tout risque d'un retour en arrière, une telle régression serait inacceptable pour les personnels. Nous constatons qu'aucune concertation n'a été engagée à ce jour autour de ce projet de réforme. En tant qu'organisation syndicale porteuse des attentes des personnels, particulièrement inquiets devant cette succession d'annonces, le SNUipp-FSU exige d'être associé à cette réflexion. Les syndicats de la FSU poursuivront quant à eux sans relâche leurs actions syndicales et leur mobilisation pour la défense de l'Établissement public et de ses missions de service public d'éducation à l'étranger. »

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire de la FCPE :

« Mesdames, messieurs,

Lors du dernier Conseil d'administration de l'Agence, en novembre, la FCPE avait fait part de son inquiétude au regard du budget de l'AEFE et, par ma voix, disait ceci : « La proposition faite au PLF 2018 ne semble ni réaliste, ni de nature à développer le réseau et permettre le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger.

Suppression de postes de résidents, suppression de crédits, budget en baisse, c'est à se demander si le gouvernement souhaite vraiment un avenir à l'Agence et au réseau. Comment

fonctionner dans les établissements si les postes baissent ? Comment accueillir les élèves et maintenir une mixité si les projets immobiliers sont repoussés alors que les familles ont été impactées par des augmentations de frais de scolarité pour justement les financer ? »

Nous sommes en mars 2018 et malheureusement, nous avons raison d'être inquiets. Et les dernières annonces du Président de la République, faites lors de la journée mondiale de la Francophonie, le 20 mars dernier, ne sont pas de nature à nous rassurer, nous, parents d'élèves. Monsieur le Président émet le vœu de doubler le nombre d'élèves dans les lycées français à l'étranger d'ici 2025 mais dans le même temps, les suppressions de postes au sein du réseau n'ont jamais été aussi fortes.

Comment, dans ces conditions, ne pas y voir une équation impossible ? Comment maintenir l'excellence de cet enseignement et son implantation sur tous les continents tout en supprimant des postes et des crédits ?

Les parents d'élèves sont mobilisés auprès des personnels dans les établissements pour protester contre ce qu'il faut bien appeler un démantèlement en règle de l'AEFE.

Les inquiétudes se transforment aujourd'hui en colère, avec toujours cette impression pour les parents de n'avoir qu'un seul droit, celui de payer toujours, sans jamais savoir quel avenir sera réservé à ses établissements, aux élèves et aux familles.

L'avenir de l'agence semble aujourd'hui flou, le Président de la République en ayant annoncé la refonte mais sans en préciser le contenu. Aussi, les parents d'élèves doivent être très rapidement associés aux discussions sur l'avenir du réseau. Ils en sont, faut-il le rappeler, des financeurs très importants.

Les établissements de l'AEFE, qui font la fierté de la République, et qui sont considérés, à juste titre, comme vecteur de la diplomatie d'influence pour le rayonnement de la France, méritent d'être soutenus, considérés et entendus. L'enseignement français à l'étranger, c'est aussi un idéal, qui s'éloigne un peu plus chaque jour... »

M. YUNG souligne que le monde concurrentiel dans lequel doit se positionner l'AEFE implique de prendre en compte des aspects financiers, pédagogiques, mais aussi la dimension européenne. Il plaide ainsi pour que la réforme soit préparée de la manière la plus ouverte, en prenant le temps de procéder à toutes les consultations nécessaires.

M. GONON s'associe à la FCPE pour exprimer les inquiétudes de la FAPEE. En effet, lors du dernier Conseil d'administration, aucune mesure n'a été prise contre les suppressions de postes, qu'il convient pourtant de considérer. La réforme initiée est satisfaisante mais les parents d'élèves doivent préalablement être associés aux réflexions. En effet, le Président de la République a évoqué le doublement du réseau d'accueil en partenariat avec le secteur privé, mais la définition de ce dernier reste incertaine. Aujourd'hui le réseau fonctionne sous gouvernance de l'AEFE à différents niveaux de responsabilité. Les établissements à gestion parentale doivent être considérés comme un moteur de croissance privilégié, dans la mesure où ils sont cogérés par l'AEFE et par les parents, ces derniers devant être associés aux réflexions.

M. SOLDAT donne lecture de la déclaration liminaire du SNES :

« Le SNES, avec les syndicats de la FSU, se sont sans cesse élevés contre l'insuffisance des moyens alloués à l'établissement public. L'AEFE ne dispose pas des moyens suffisants pour lui permettre de faire face aux charges qui pèsent sur elle : immobilier dont le transfert de charge n'a jamais été compensé budgétairement, part patronale des pensions civiles des détachés qui ne sont pas payées par les autres établissements, etc. Au contraire, la baisse régulière de la dotation de l'État a été dramatiquement aggravée par les annulations de crédit de l'été dernier. Cette décision, assez mal assumée par ses décideurs, a été l'élément déclencheur d'une série de mesures qui remettent clairement en cause la place de l'Établissement public dans l'enseignement français à l'étranger et sa contribution à la diplomatie d'influence.

Le SNES s'est fermement opposé aux choix de l'AEFE d'utiliser les postes budgétaires comme principale variable d'ajustement. C'est l'encadrement tout entier qui est sacrifié et par rebond les établissements avec, en leur centre, les élèves. A l'initiative des syndicats de la FSU, nous avons mené plusieurs journées de grève dans le réseau. Au-delà, des actions syndicales ont été menées, des interventions auprès des élus et un dialogue avec les familles. Cette mobilisation, fortement médiatisée, a été engagée depuis le mois de novembre et est toujours d'actualité. Elle a fréquemment reçu le soutien des familles de nos élèves, elles-mêmes fortement attachées au modèle qu'est l'Agence.

Que disent et que veulent les personnels ? C'est finalement assez simple et dans la ligne de ce que le SNES et les syndicats de la FSU ont toujours tenu : un établissement public fort, doté de moyens suffisants à la hauteur de l'ambition d'un service public d'éducation à l'étranger. Qu'on cesse de nous faire prendre des vessies pour des lanternes en présentant sans distinction tous les établissements à l'étranger ; savant mélange, parfois orchestré par l'Agence elle-même et dont on a d'ailleurs du mal à comprendre les motivations sur le sujet. Non, un établissement en gestion directe n'est pas un établissement conventionné et certainement pas un partenaire, encore moins un établissement labellisé ! Les personnels comme les usagers ne s'y trompent pas alors arrêtons de leur faire croire que tous sont équivalents. Ils ne le sont pas, ni en termes de structure et d'organisation, ni en termes d'encadrement pédagogique et certainement pas en termes de droits des personnels !

Cessons d'attaquer de toute part l'Établissement public, à la tête d'un réseau qui s'étend et accueille, déjà, chaque année davantage d'élèves. Il a fait ses preuves à tous les niveaux, et les fait bien ! Tout cela avec une dotation insuffisante, des moyens en personnels dans le réseau comme en centrale nettement insuffisants, et de multiples obstacles dont certains sont en passe de devenir endémiques, comme la situation des détachements des personnels titulaires. Travaillons enfin ensemble, mais pas à de vagues projets au rabais, dont le seul tenant semble être de dire du mal de cet Établissement public phare de son ministère de tutelle. C'est bien de dire ou d'écrire qu'il y a des problèmes de remontées de trésorerie dans certaines zones, le SNES et la FSU interviennent depuis des années sur la question, dans cette même instance. C'est bien, mais cela est malhonnête de se cacher derrière cette question ou une autre pour s'exonérer de la responsabilité de l'annulation des 33 millions !

Nous l'avons dit, tout le monde pâtit de cette situation. Les élèves, les familles, les personnels. Concernant ces derniers, que dire de ce climat anxiogène qui s'est imposé depuis quelques années. Pression toujours plus accrue sur les postes empêchant des résidentialisations. Insoutenable incertitude, sur les renouvellements de détachement, sur la possibilité d'en obtenir un, y compris pour celles et ceux de nos collègues ex-contractuels du réseau, devenus lauréats de concours de l'Éducation nationale, et à qui on refuse des détachements, alors que la plupart ont

leur vie dans les pays. Que dire de ces attentes inacceptables de publication d'arrêté, comme l'arrêté de janvier sur l'indemnité spécifique de vie locale des personnels résidents, et alors qu'on est à quelques jours de la publication de l'arrêté suivant, celui d'avril ? Est-ce cela la bonne gestion de l'État ? Dans un autre registre, que dire de ces atteintes inacceptables au droit syndical, comme lors de la grève du 22 mars, au Brésil, où des personnels sont recrutés pour casser la grève ? Les fonctionnaires de l'État ne peuvent impunément bafouer les droits constitutionnels !

Pour le SNES comme pour la FSU, ces atteintes répétées doivent cesser. La confiance doit être restaurée et pour ce faire, le discours et les actes doivent changer d'urgence. Les personnels en ont assez ! C'est en leur nom, au nom de l'Établissement public et de ses missions que nous nous adressons solennellement à ce Conseil d'administration pour dire l'exaspération mais aussi l'angoisse qui pèsent sur tous.

Le SNES, avec les syndicats de la FSU, restent mobilisés pour l'enseignement français à l'étranger au sein de l'Établissement public, pour et avec les personnels, les élèves et leurs familles. Qu'on nous entende, qu'on les entende ! »

M. FAURE précise que l'UNSA Éducation ne fait pas de déclaration liminaire car elle soutient des positions communes aux autres syndicats. En revanche, il souligne la volonté des syndicats d'être écoutés.

M. BILI répond que le ministère est le plus conscient du rôle majeur joué par l'AEFE et de la valeur de cet outil. L'objectif est bien de le consolider. Le développement du réseau reposera sur les établissements partenaires et le réseau labélisé. L'AEFE est bien au cœur de ce dispositif. Nous sommes tous d'accord sur la complexité de ce processus d'évolution et de la nécessité d'intégrer les annonces du 20 mars. Nous sommes au début des consultations pour être en ordre de marche et avoir un débat lors du prochain CA. Ce dispositif correspond à une politique d'influence mais est d'abord une réponse aux parents. Ce n'est pas un exercice bureaucratique sans prise en compte de l'écosystème. Le fait que le discours du Président de la République conforte l'AEFE dans son rôle de colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger doit répondre aux inquiétudes exprimées.

Mme SUSINI-COLLOMB rappelle que le ministère de l'Éducation nationale a évoqué à plusieurs reprises ces questions avec le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, questions auxquelles le Ministre est particulièrement sensible. Le plan présenté par le Président de la République a été construit conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale, qui examine les problématiques évoquées. Il convient de reconnaître que le métier d'enseignant dans le monde peine à attirer, ce qui provoque des tensions au niveau de notre capacité à détacher des enseignants à l'étranger. En conséquence, le Ministre souhaite qu'une réflexion sur la valorisation des parcours en France comme à l'étranger soit engagée. Par ailleurs, un groupe de travail conjoint sera mis en place. Il permettra d'aborder ces questions, au niveau interministériel.

Mme SUSINI-COLLOMB précise ensuite que l'AEFE est non seulement reconnue comme un opérateur mais aussi comme un ensemble de personnes qui au quotidien portent les valeurs de la France et de son système éducatif à l'étranger, ce que la déclaration présidentielle confirme. Néanmoins, la concurrence accrue encourage à entrevoir ce plan comme une opportunité. Enfin, Mme SUSINI-COLLOMB annonce la possibilité, pour les personnels formateurs, de bénéficier d'une certification en reconnaissance de leur savoir-faire à l'étranger.

Mme AUER indique la disponibilité des équipes de la DGM pour répondre aux interrogations de chacun. Mme AUER rappelle que nous avons deux ans de stabilité budgétaire pour mener la réforme. Mme AUER rappelle la mise en place de plans enseignement et reconnaît la nécessité de respecter les demandes des parents, notamment concernant les frais de scolarité. Il s'agit d'une réforme en profondeur qui prendra en compte tous les paramètres. Il n'y a pas de dilution vers de la coopération éducative. Mme Auer s'engage à ce que le MEAE consulte chaque partenaire dans le cadre de la réforme et à mener un travail de fond, avec la contribution de l'AEFE. Il s'agit d'un processus participatif, nous avons besoin de temps pour respecter les procédures et mener l'ensemble des consultations, avec l'appui de l'inspection générale, et ce, sans nier les difficultés budgétaires.

I. Point introductif d'actualité

M. BOUCHARD présente les trois projets que l'AEFE mettra en œuvre en 2018 pour consolider l'offre éducative du réseau, valoriser la capacité d'innovation des établissements et renforcer leur attractivité :

1. Développement du projet d'échanges scolaires ADN-AEFE

Ce projet propose aux élèves de seconde une période dans un autre établissement du réseau afin d'enrichir leur parcours, notamment linguistique. Pour 2017-2018, ce nouveau dispositif a concerné 15 établissements pilotes sur les 5 continents et a donné lieu à 65 échanges impliquant 130 élèves. Ce programme d'échange a suscité un réel engouement auprès des familles des établissements concernés si bien que d'autres établissements, à l'étranger mais également en France, ont manifesté leur intérêt. Ce dispositif sera ainsi étendu à l'ensemble des lycées du réseau et à quelques établissements de France en septembre 2018.

2. Développement de la plate-forme ALFM

Attaché à cette plate-forme des anciens élèves, le réseau de 500 à 600 000 membres mérite d'être mieux mobilisé pour soutenir les actions de l'AEFE. La plate-forme, lancée en novembre 2017, compte à ce jour 3 500 inscrits ; la dynamique de mobilisation devra se poursuivre les mois prochains, notamment à l'occasion du premier congrès de l'association mondiale des anciens des lycées français du monde qui se déroulera à Beyrouth du 11 au 13 mai.

3. Mise en place de Parcours Adaptés et Renforcés en Langues Étrangères (PARLE AEFE)

L'offre linguistique représente un élément majeur pour l'attractivité des établissements et pour répondre à la demande des familles. L'AEFE met ainsi en place un nouveau parcours renforcé en langues étrangères, qui doit conforter l'offre éducative des établissements et la formation linguistique des élèves, en complément du développement des Sections Internationales (139 SI dans le réseau), sans accroître la charge horaire des élèves, ni poser des conditions d'accès sélectives. Ce dispositif offrira aux élèves une exposition à une langue étrangère à 25 % du temps d'enseignement hebdomadaire, incluant notamment des temps d'enseignement disciplinaire dans la langue du PARLE. Ce nouveau dispositif implique un effort de formation du personnel.

II. Compte rendu de la séance du 27 novembre 2017

M. FERRAND revient sur ses propos mentionnés dans le compte rendu et suggère que l'ANEFE puisse constituer une garantie d'État aux établissements conventionnés mais également aux établissements partenaires.

Mme PICHARLES rappelle avoir demandé de supprimer la dernière phrase de la question 4.14. Celle-ci figurant toujours dans le procès-verbal, elle en requiert à nouveau la suppression.

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 27 novembre 2017 à l'unanimité.

III. Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration

M. SIGNOLES rappelle que les modifications du règlement intérieur proposées visent à sa mise en conformité avec la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat quant aux délais de présentation des documents préparatoires.

Le délai de communication de l'ordre du jour et des documents nécessaires à la délibération est ainsi fixé à une semaine avant la tenue de l'instance, réduit à quatre jours en cas d'urgence (article 2).

Par ailleurs, le délai de communication du procès-verbal des réunions est arrêté à soixante-dix jours après la réunion, afin de tenir compte des contraintes matérielles et des circuits de validation du document avant présentation aux administrateurs (article 10).

M. GONON demande où se trouve, dans la circulaire, la référence au délai de transmission des documents évoqués dans la note. Il ajoute qu'aucune urgence n'a, jusqu'à présent, justifié la réduction de ce délai. S'il ne s'y oppose pas dès lors qu'elle est assortie d'une obligation administrative, un délai de quatre jours lui semble toutefois insuffisant pour consulter les documents.

M. SOLDAT partage les interrogations de la FAPEE. Tout d'abord, il n'a trouvé aucune mention dans la circulaire. Ensuite, la demande de modification ne touche qu'une partie du Conseil d'administration alors qu'elle impactera l'ensemble du travail des administrateurs. L'allongement du délai de publication paraît par ailleurs recevable mais celui souhaité pour la communication des documents est trop court. L'administration demande à ce titre des moyens supplémentaires.

M. BILI propose de retirer cette question de l'ordre du jour et de l'examiner au prochain Conseil d'administration.

IV. Compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2017

M. BOUCHARD remercie, au préalable, les services de la direction des affaires financières et l'agence comptable principale ainsi que les services des EGD pour la préparation de ce compte financier compliqué. Celle-ci a en effet été menée dans un contexte de transformations réglementaires ayant cours depuis quelques années. De plus, l'outil informatique, malgré les améliorations apportées, reste peu performant. Quoi qu'il en soit, le compte financier reflète la

volonté de l'Agence de poursuivre le développement du réseau, notamment la modernisation des EGD et les programmes de travaux.

Au niveau des recettes, la subvention pour charges de service public est passée à 354 millions d'euros en 2017. Les dépenses de personnel augmentent mécaniquement de 14 millions d'euros, principalement en raison de mesures de revalorisation salariale. En tout état de cause, l'importance et la bonne tenue des dépenses d'investissement reflètent la volonté de poursuivre les programmes immobiliers des EGD.

S'agissant des dépenses de sécurité, une enveloppe spéciale d'un peu plus de 14 millions d'euros a été allouée à l'Agence en 2017 et renouvelée en 2018, dont les crédits ont été engagés à 92 % en 2017. Le fonds de roulement s'élève à 217 millions d'euros à la fin de l'année 2017.

M. SORDET précise que le compte financier adopte une présentation normalisée ; les documents fournis dans le cadre du présent Conseil d'administration se regroupent en deux grandes séries. Premièrement, le rapport de gestion rend compte des états qui retracent l'exécution budgétaire, les autorisations budgétaires et leur exécution ainsi que l'équilibre financier résultant du solde budgétaire et des opérations de trésorerie. Deuxièmement, le rapport d'exécution comptable retrace la situation en droit constaté de la comptabilité patrimoniale de l'établissement. Il présente le compte de résultat, la capacité d'autofinancement, les grands équilibres financiers (bilanciels) et la balance générale des comptes détaillés à la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique retrace par ailleurs les opérations de l'Agence, issues de ses services centraux et des 74 établissements d'enseignement français à l'étranger regroupés en 35 groupements comptables placés en gestion directe auprès de l'AEFE. 17 tiennent leur comptabilité en monnaies locales, ce qui explique certaines variations observées d'un exercice à l'autre.

Mme CARRE DE LUSANÇAY souligne que la comptabilité générale se distingue dorénavant de la comptabilité budgétaire. Par ailleurs, l'AEFE a de nouveau contribué en 2017 à l'effort de redressement des comptes publics. Suite à l'annulation des crédits du programme 185, la subvention nette pour charges de service public prévue à l'Agence a notamment été arrêtée à 354,48 millions d'euros contre 387,48 millions d'euros initialement prévus. Cette diminution a contraint l'AEFE à prendre des mesures de trésorerie, le niveau de trésorerie du siège demeurant un point de vigilance pour 2018.

En termes budgétaires, les recettes s'élèvent à un peu plus d'1,162 milliard d'euros, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. La baisse des financements publics est compensée par une forte augmentation des ressources propres. Cette hausse s'explique notamment par la résolution des difficultés de remontée de fonds depuis le Maroc et un calendrier de facturation raccourci. Elle intègre également les avances de trésorerie reçues en 2017 des EGD mais aussi des établissements conventionnés, pour 42,9 millions d'euros.

Les dépenses s'établissent à un peu plus d'1,269 milliard d'euros en autorisations d'engagement, 1,227 milliard d'euros en crédits de paiement. Les dépenses de l'AEFE suivent par ailleurs trois axes stratégiques : l'excellence éducative, qui représente un peu plus de 65 % du budget global consommé en 2017, l'accompagnement et la vie du réseau, ainsi que la modernisation du réseau. Les dépenses 2017 agrégées sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Concernant les dépenses de fonctionnement, leur augmentation correspond à un peu plus de 10 millions d'euros

entre 2016 et 2017 pour les services centraux, principalement du fait des dépenses de sécurité complémentaires en 2017 (un peu plus de 6 millions d'euros de subventions aux établissements conventionnés et partenaires). Les dépenses de sécurité pour lesquelles le Ministère a versé une dotation spécifique de 14,37 millions d'euros en 2017 ont fait l'objet d'un suivi particulier. En effet, l'Agence a engagé des crédits délégués à hauteur de 92 % au cours de l'exercice 2017. L'essentiel des crédits s'est réparti en direction des établissements situés dans l'arc de crise et dans les pays considérés comme prioritaires car touchés par des attentats (Royaume Uni, Belgique, Espagne). Les crédits non engagés, à hauteur d'1,2 million d'euros, sont programmés sur 2018.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est également due à une forte rotation des personnels expatriés entre 2016 et 2017. À périmètre constant, les dépenses du siège sont plutôt à la baisse. Quant aux crédits d'intervention, les dépenses d'aide à la scolarité sont en augmentation en engagement, même si les crédits de paiement sont moindres en 2017 du fait des décalages de versement de la dernière décision 2017 sur le début 2018. Les crédits d'investissement, depuis 2017, sont exécutés budgétairement dans les EGD et sont en augmentation. Le taux d'exécution des crédits de paiement consommés est de 75 % avec 49,78 millions d'euros ; il est en progression de 2 points par rapport à 2016 et de 7 points par rapport à 2015. Le caractère pluriannuel des opérations immobilières explique un taux d'exécution à seulement 75 %.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de près de 10 millions d'euros, essentiellement en raison d'une augmentation de 5,39 millions d'euros sur les opérations immobilières et de 5,11 millions d'euros au titre des travaux de sécurité. Concernant les dépenses de personnel, l'augmentation de la masse salariale représente un peu moins de 2 % dans l'ensemble des services centraux et des EGD. Pour les services centraux il s'agit d'une augmentation de 19 millions d'euros pour l'effet prix et d'une baisse de 10 millions d'euros concernant l'effet volume, cette évolution étant principalement liée à des effets exogènes. Quant au tableau des emplois rémunérés par l'AEFE en 2017, il s'élève à 10 587,9 ETPT (équivalent temps plein travaillé), soit une exécution d'un peu plus de 97 % du plafond d'emploi global fixé en loi de finance 2017. Mme CARRÉ DE LUSANÇAY relève donc une légère sous-consommation qui s'explique principalement par le décalage de recrutement après le non-renouvellement de certains détachements. Il résulte de ces différents mouvements un solde budgétaire déficitaire de 62,27 millions d'euros.

M. SORDET souligne deux points majeurs concernant la comptabilité de l'AEFE. Tout d'abord, les actions de maîtrise des risques financiers et comptables se poursuivent. Ensuite, et dans le prolongement de la demande du CBCM et de la Direction du Budget portant sur la présentation du budget initial sans les double flux, un travail d'analyse approfondi a été réalisé afin de recenser ces flux internes en exécution et d'en mesurer l'impact sur le compte financier. Le résultat de ces travaux est présenté en annexe du rapport comptable.

Il présente les points essentiels de la gestion comptable 2017. S'agissant des grandes masses financières 2017, le montant total des dépenses s'élève à 1,277 milliard d'euros, répartis en 1,219 milliard d'euros de dépenses de charges de fonctionnement et 57,8 millions de dépenses d'investissement. Le total des recettes s'établit quant à lui à 1,172 milliard d'euros, répartis en 1,165 milliard d'euros de recettes de fonctionnement et 6,9 millions d'euros de ressources d'investissement.

1. Charges et produits de l'exercice 2017

Le périmètre des charges de fonctionnement est différent de celui des dépenses budgétaires puisque ces dernières incluent les dépenses d'investissement, tandis que le compte de résultat ne comprend que les charges de fonctionnement. Par ailleurs, le résultat comptable intègre les opérations dites d'ordre, issues des opérations d'inventaire réalisées à la clôture de l'exercice (amortissement et provisions, rattachements de charges et de produits à l'exercice). S'agissant des recettes, la comptabilité budgétaire ne les enregistre que lorsqu'elles sont effectivement encaissées. Le périmètre de la comptabilité générale intègre, quant à lui, les produits au moment de la facturation, lors de la prise en charge comptable des titres de recettes. Cette précision permet d'expliquer les écarts entre les montants qui figurent dans les dépenses budgétaires et ceux qui figurent dans les dépenses en comptabilité générale. Le total des charges de l'exercice 2017 s'établit ainsi à 1,2 milliard d'euros.

Ce total est constitué pour l'essentiel des dépenses de personnel, qui s'établissent à 776 millions d'euros, en évolution de 2 % par rapport à l'exercice 2016. L'aide à la scolarité s'élève, quant à elle, à 102,2 millions d'euros, en très légère augmentation (0,9%). Les subventions versées aux établissements scolaires s'établissent à 26,4 millions d'euros, incluant les subventions au titre des bourses excellence major pour 6,1 millions d'euros. Ces subventions sont en hausse de 5 millions d'euros, compte tenu des subventions versées au titre de la sécurité des établissements.

Les participations des EGD sont en baisse de 25,3 millions d'euros pour s'établir à 120,3 millions d'euros, en raison du choix opéré par l'établissement de faire appel à des avances sur facturation 2018.

Les dépenses de fonctionnement courant, enfin, s'élèvent à un total de 194 millions d'euros. Elles sont en hausse de près de 16 millions d'euros, répartis entre les EGD et les services centraux, dont les dépenses augmentent de 6,7 millions d'euros. La hausse des dépenses des services centraux résulte essentiellement d'opérations de réduction de recettes qui n'avaient pu être comptabilisées en 2016 en raison du dysfonctionnement du logiciel AGE12. Elle s'explique également par une légère augmentation des prestations extérieures informatiques et des indemnités de changement de résidence. Concernant les EGD, la hausse s'explique par une augmentation des postes de locations immobilières, en particulier sur l'établissement de Pékin et des dépenses d'entretien immobilier, dont l'évolution se poursuit.

S'agissant des recettes, M. SORDET précise que l'essentiel de la baisse constatée résulte de la diminution des subventions de l'État, de 21 millions d'euros par rapport à l'exercice 2016 (baisse globale de 33 millions d'euros du programme 185 combinée à une hausse de 12 millions d'euros du programme 151). Les subventions perçues par les EGD sont, pour leur part, en baisse d'1 million d'euros. L'essentiel de ce poste correspond aux bourses scolaires perçues qui représentent plus de 28 millions d'euros. Les droits de scolarité sont en hausse de 0,6 % (2 millions d'euros) et représentent un total de 355,4 millions d'euros. Les participations des établissements aux charges de personnels « mis à disposition » par l'AEFE sont en baisse et s'élèvent à près de 264 millions d'euros. Ces participations proviennent des EGD pour 120 millions d'euros et des établissements conventionnés pour 144 millions d'euros. Les autres postes de recettes sont moins significatifs. Une baisse globale de 35,8 millions d'euros est enregistrée pour l'exercice 2017.

2. Résultats de l'exercice 2017

Le déficit pour l'exercice 2017 s'élève à 54,3 millions d'euros, tandis qu'il était de 6,5 millions d'euros en 2016. L'accentuation du déficit par rapport à l'exercice précédent s'explique par une baisse de 36 millions d'euros des recettes et une hausse de 12 millions d'euros des charges. La gestion 2017 conduit ainsi à une insuffisance d'autofinancement (IAF) de -36,4 M€. L'AEFE présente ainsi, pour la première fois, une insuffisance d'autofinancement au titre de ses opérations de l'année. Aucune menace ne pèse sur la situation de l'Agence dont la structure financière est solide, mais l'évolution à la baisse de ses résultats s'inscrit dans un mouvement continu depuis 2013.

3. Bilan et fonds de roulement

M. SORDET indique que les dépenses d'investissement s'élèvent à 57,8 millions d'euros, dont les EGD concentrent l'essentiel de manière plus marquée que les années précédentes, suite à la réforme. En effet, dorénavant, l'ensemble des dépenses immobilières sont retracées dans la comptabilité des EGD, permettant ainsi de suivre la consommation des autorisations d'engagement mais également d'unifier le suivi comptable au niveau du bilan de chaque établissement. Les dépenses des EGD s'établissent à 50 millions d'euros, avec des travaux en cours dans 18 EGD (construction à Hanoï, restructuration et extension des bâtiments à Barcelone, Madrid, Nouakchott, Alger, Meknès et Marrakech). Près de 29 % de ces investissements sont consacrés aux équipements en mobilier, matériel et moyens pédagogiques.

Le remboursement des prêts est quant à lui marginal. M. SORDET rappelle que les EGD n'ont plus la possibilité, depuis l'exercice 2011, de recourir à l'emprunt mais seulement à des avances de l'État. Les services centraux ont, pour leur part, comptabilisé des dépenses d'équipement (réaménagement des locaux à Paris et Nantes) et des dépenses informatiques. Le remboursement des prêts pour le siège s'élève à 5,7 millions d'euros, un montant extrêmement faible à l'échelle de l'AEFE. Les ressources d'investissement s'élèvent à près de 7 millions d'euros, constitués pour l'essentiel des avances de l'État consenties par l'agence France Trésor dans le cadre du financement de travaux dans cinq EGD (Rome, Tunis, Hanoï, Madrid et Pondichéry) pour un total de 6,83 millions d'euros. Les autres ressources sont marginales mais M. SORDET signale néanmoins un don de 50 000€ de la société ENGIE dans le cadre de la construction du lycée de Pékin.

S'agissant des impacts sur le fonds de roulement net global, celui-ci s'établissait à la clôture de l'exercice 2016 à près de 310 millions d'euros. Pour 2017, le fonds de roulement s'élève à 217,2 millions d'euros, soit un prélèvement réalisé au cours de l'exercice 2017 de 92,8 millions d'euros. Ce fonds de roulement représente 66 jours de fonctionnement de l'établissement, ce qui correspond à la fourchette basse préconisée par l'Inspection générale des finances. Le besoin en fonds de roulement (BFR) constitue par ailleurs une donnée importante, pour évaluer la situation réelle et les besoins structurels. Le BFR représente 13,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017. Ce montant relativement faible correspond à la différence entre les créances et les dettes de l'Agence. L'amélioration constatée par rapport à 2016 est le fruit de choix de gestion pour la consolidation de la trésorerie de l'AEFE suite aux mesures de réduction de la dotation de l'État. Ces mesures ont consisté d'une part à anticiper de près d'un mois et demi la facturation des participations auprès des établissements, d'autre part à faire appel à la solidarité financière du réseau de l'Agence par le versement d'avances sur facturation 2018, à hauteur de 42 millions d'euros.

4. Situation des créances et des dettes

M. SORDET renvoie aux pages 28 et suivantes du rapport comptable pour le détail de la situation des créances et des dettes.

Il précise, pour conclure, que depuis 2014 les engagements pris par la Commission nationale des bourses de décembre au titre de la scolarité suivante font l'objet d'un engagement hors bilan, qui s'élève à 66,3 millions d'euros à la clôture 2017.

M. LARHANT souligne que le résultat déficitaire va au-delà de la régulation budgétaire intervenue. Les difficultés sont par ailleurs structurantes. En outre, sur l'enveloppe de 15 millions d'euros prévue pour les dépenses sécuritaires, 13 millions d'euros ont été consommés. La consommation de crédits de paiement, qui s'élève à 11 millions d'euros est, pour sa part, marquée par des retards sur de gros chantiers. En conséquence, il lui semble important d'évaluer les besoins de sécurisation des établissements par rapport aux investissements consentis.

M. FORGET salue les efforts réalisés pour suivre les règles de présentation du rapport comptable recommandées par le décret GBCP. Il suggère cependant que la présentation 2019 supprime les doubles flux. Plus généralement, le fonds de roulement paraît relativement confortable malgré la situation structurelle de l'établissement. Pour sa part, il souhaite que le pilotage des établissements en gestion directe soit renforcé par une remontée de fonds.

M. YUNG s'inquiète de l'évolution des capacités d'autofinancement de l'Agence.

M. GONON remercie les services comptables pour leur présentation de plus en plus détaillée. Il estime cependant que la comptabilité des doubles flux reste dérangeante, sans doute en raison des problèmes qui perdurent avec le logiciel AGE12. Il s'enquiert, à ce sujet, d'une amélioration apportée par l'éditeur. Enfin, revenant à l'intervention du ministère du Budget, il estime que si le résultat est déficitaire, même si l'amputation des crédits de 33 millions n'explique pas l'ensemble de la situation déficitaire, elle n'a certainement pas favorisé la situation financière de l'AEFE.

M. SORDET indique tout d'abord que des travaux de fiabilisation du logiciel AGE12 restent à réaliser sur le périmètre de la comptabilité budgétaire afin de parachever la bonne articulation de celle-ci avec la comptabilité générale, et faciliter l'analyse de rapprochement entre les résultats budgétaire et patrimonial.

Ensuite, s'agissant des doubles flux, il souligne que le chantier technique, mené depuis deux ans à partir d'une première proposition comptable de l'AEFE visant à maintenir la présentation de situations patrimoniales détaillées (« quasi bilancielle ») dans les EGD, a été mené à son terme en ce qui concerne la comptabilité générale, les schémas d'écriture ayant été définitivement arrêtés par la Direction Générale des Finances publiques. Il reste à travailler sur la présentation d'états financiers adaptés au pilotage des établissements et à la complète information financière de tous les partenaires, et d'adapter au besoin le système d'information budgétaire et comptable AGE 12 sur ces points.

M. FAURE salue la qualité du travail comptable réalisé et souligne que le vote de l'UNSA Éducation ne portera pas sur cet aspect. Il sait en effet qu'il est difficile de mettre en place le compte financier. A ce titre, il souhaite que chacun puisse prendre conscience de la charge de

travail qui pèse sur les équipes administratives des EGD. Il remarque d'ailleurs que les chefs d'établissement manquent de postes administratifs.

Parmi les constats qui déterminent la position de l'UNSA Éducation, le premier concerne la subvention du programme 185, qui a baissé de 66 millions d'euros depuis 2013, ce qui correspond précisément au déficit budgétaire de l'année 2017. M. FAURE rappelle d'ailleurs qu'en 2017, la CAF est devenue une IAF. Le fonds de roulement du siège est, pour sa part, passé de 49 jours en 2016 à 21 jours en 2017, tandis que celui des EGD est passé de 172 à 154 jours. L'ensemble représente certes 66 jours de fonctionnement en 2017, mais il s'élevait à 96 jours en 2016. La trésorerie reste donc tendue. En outre, l'effort de modernisation n'a permis de récupérer que 10 millions d'euros en effet volume. Cet effet est de quatre mois et laisse supposer un effet aux alentours de 30 millions d'euros en 2018, mais dans le même temps, l'effet prix s'élève à 19 millions d'euros. Or, certains éléments sont incontournables dans celui-ci, comme par exemple le GVT. Quant aux effets PPCR, un certain nombre seront reportés sur 2018. M. FAURE conclut que les suppressions de postes engendrent finalement des économies minimales au regard notamment du transfert des pensions civiles, qui représente un montant d'environ 170 millions d'euros.

M. SOLDAT affirme que les annulations de crédits ont eu des conséquences dramatiques ; elles représentent un coup supplémentaire porté à un établissement public dans une situation où des efforts lui sont déjà demandés. Il rejoint M. FAURE sur les pensions civiles des détachés et s'inquiète de leur évolution qui, ramenée aux dotations de l'État, est très importante. Il déplore l'absence d'avancée sur ce dossier et insiste pour que le problème soit réglé. M. SOLDAT rappelle que le SNES-FSU a fait des propositions, notamment celle d'une prise en charge sous tutelle de l'Éducation nationale, et déplore la tournure impossible que prend la situation.

Il souhaite revenir enfin sur les questions de plafonds d'emploi mentionnées dans le rapport. En effet, le SNES-FSU a toujours contesté la façon dont sont traités les postes de recrutés locaux pour les EGD. Ainsi, il est incompréhensible qu'un plafond soit imposé dans les règles de comptabilité publique alors que ce poste de dépense ne coûte rien à l'État. Ce plafond pose un problème important dans le contexte de fermeture des postes de détachés. De plus, le chiffre de 401 postes de résidents hors plafond pose un problème de distinction par rapport aux ETP. Si la réponse consiste dans un financement par les établissements, elle est insuffisante et contrevient au principe de l'ETP. M. SOLDAT insiste sur le caractère fondamental du problème du plafond et précise que le SNES-FSU demande des clarifications. En tout état de cause, le SNES-FSU s'inscrit en opposition sur le reste et ne peut que constater les effets de la politique budgétaire qu'il a par ailleurs condamnée.

M. BILI affirme que le Conseil d'administration apprécie les efforts réalisés dans la gestion comptable, d'autant qu'il a conscience de la difficulté du contexte. Le renforcement de la sécurité passive a par ailleurs permis d'éviter un dénouement particulièrement dramatique à l'événement survenu au Sahel.

Le Conseil d'administration approuve le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2017 par 9 voix défavorables, 1 abstention et 17 voix favorables.

V. Bilan 2017 du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2018

M. BOUCHARD souligne que les valeurs cibles prévues dans le contrat d'objectifs et de moyens sont globalement atteintes. Il précise que seuls les indicateurs relatifs à l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les élèves du réseau sont inférieurs aux valeurs cibles. Ainsi, 45 % des bacheliers du réseau poursuivent leurs études supérieures en France contre une cible de 54 % en 2017. M. BOUCHARD encourage à réfléchir aux manières d'enrayer cette baisse.

M. FAURE indique que le point concernant la poursuite d'études supérieures en France a attiré l'attention de l'UNSA Éducation. Son organisation syndicale considère que l'indicateur du passage en L1 est relativement peu pertinent, tandis que la perspective d'un passage en France au cours de la scolarité supérieure représente un meilleur objectif. Par ailleurs, l'objectif de la diversification des modes de financement n'a pas été atteint alors qu'il n'était pas très ambitieux.

M. FERRAND espère, quant à lui, que l'amélioration de l'image de la France dans le monde aura un effet sur l'attraction de l'enseignement supérieur français. L'ANEFE se réjouit par ailleurs du taux de labellisation, dont il sera utile d'observer les résultats concrets. De même, concernant l'objectif 3.2 portant sur le renforcement de la gouvernance des établissements, se doter d'équipes capables d'intégrer les développements locaux et de chefs d'établissements ayant les profils adéquats, serait bénéfique compte tenu des conclusions de la réforme.

Mme SUSINI-COLLOMB propose une collaboration du Ministère de l'Éducation nationale. Elle regrette en effet l'absence d'indicateur en lien avec l'objectif pédagogique alors que l'enseignement français à l'étranger est basé sur la qualité de la pédagogie mise en œuvre. Elle rappelle que le Ministère de l'Éducation nationale se tient à la disposition de l'AEFE concernant ces questions.

M. SOLDAT estime qu'il convient de réfléchir au coût/élève, lequel est quatre ou cinq fois plus faible qu'en France. La partie de la dotation réservée aux élèves apparaît en effet comme insuffisante puisqu'il faut la compléter avec les frais de scolarité. Par ailleurs, le SNES-FSU a toujours soutenu les projets menés en matière d'accès au supérieur. En revanche, le syndicat s'oppose aux réformes actuelles de l'Éducation nationale. M. SOLDAT déplore l'absence de réflexion et d'avancée concernant l'offre de formation. Les filières professionnelles et technologiques méritent en effet d'être mieux valorisées. L'hétérogénéité des élèves doit, notamment, être davantage prise en compte. Enfin, concernant le point 3.2, le SNES-FSU conteste toujours la stratégie RH adoptée.

VI. Immobilier

1. Moscou : extension du lycée français Alexandre Dumas

M. FAVRET rappelle la nature et les effectifs du lycée français Alexandre Dumas de Moscou. Il détaille les trois sites sur lesquels le lycée est implanté. Le projet soumis aujourd'hui au Conseil d'administration concerne l'extension du site principal de Milioutinski, situé au cœur de Moscou. Ce site présentant d'importantes contraintes spatiales et ne disposant d'aucun espace extérieur, l'Agence a loué en 2013 une parcelle contiguë comprenant deux bâtiments vétustes. L'opération envisagée sur ce site prévoit notamment l'aménagement des locaux d'enseignement pour atteindre 26 divisions, la création d'une salle polyvalente de 200 places, la création d'un gymnase,

la réorganisation des locaux, le réaménagement des accès et des circulations des élèves ainsi que du personnel, mais également le réaménagement des espaces extérieurs.

Le coût des travaux, qui comprennent la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation du bâtiment conservé, est estimé à 6,5 millions d'euros, pour un budget total de 10 millions d'euros. Le financement de ce projet sera assuré à hauteur de 8 millions d'euros par l'établissement et 2 millions d'euros par l'AEFE.

Cette opération figure au SPSI de l'Agence qui a été approuvée par le CA en 2016. Elle a reçu par ailleurs un avis favorable de la Commission Interministérielle pour les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME) lors de sa séance du 28 mars 2018.

Le Conseil d'administration approuve le projet immobilier de Moscou à l'unanimité.

2. Niamey : construction d'un pôle culturel et sportif au lycée La Fontaine

M. FAVRET précise la nature et les effectifs de l'établissement. Ce lycée est implanté sur un site unique situé dans un quartier proche du centre-ville. Ce bien, qui appartient à l'État français, a été transféré à l'AEFE dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée fin 2013. L'Agence envisage aujourd'hui une opération comprenant la restructuration des installations sportives et la création d'une salle polyvalente. Ce projet conduit à construire de nouveaux locaux, à rénover des locaux existants et à intervenir sur les espaces extérieurs.

Le coût des travaux est estimé à 1 million d'euros hors taxes et le budget global de l'opération à 2 millions d'euros. Le financement de ce projet sera assuré à hauteur de 0,5 million d'euros par l'établissement et 1,5 million d'euros par l'AEFE.

Cette opération figure au SPSI validé par le CA en 2016. Elle a reçu un avis favorable de la CIME lors de sa séance du 23 janvier 2018.

M. SOLDAT rappelle que la zone concernée est particulièrement touchée par les problèmes de sécurité ; le SNES-FSU tient à affirmer clairement que pousser de tels projets dans un contexte difficile est tout à l'honneur de l'AEFE.

Le Conseil d'administration approuve le projet immobilier de Niamey à l'unanimité.

3. Autorisation du directeur à délivrer des conventions de mise à disposition temporaire des locaux

M. BILI indique que la mise à disposition temporaire des locaux est notamment liée aux activités sportives et aux possibilités de valorisation des espaces.

Le Conseil d'administration autorise le directeur à délivrer des conventions de mise à disposition temporaire des locaux à l'unanimité.

M. FAURE ne comprend pas que l'autorisation ne soit pas attribuée directement au chef d'établissement, mieux à même de cerner les enjeux locaux, dès lors que le projet est défini dans un cadre précis.

M. FAVRET répond que des délégations seront accordées aux proviseurs pour mise au point des conventions.

VII. Gouvernance du contrôle interne

Mme FAYET précise qu'une nouvelle comitologie relative au contrôle interne est soumise au Conseil d'administration. Elle intègre la démarche engagée au titre du contrôle interne comptable (CIC) et celle à mener au titre du contrôle interne budgétaire (CIB). L'objectif est de faciliter la lisibilité de l'action menée en matière de maîtrise de risques. Un comité de pilotage du contrôle interne (CPCI) sera ainsi mis en place. Il sera composé du directeur de l'Agence, du secrétaire général, de la secrétaire générale adjointe, de l'agent comptable principal, de la directrice des affaires financières, du directeur des ressources humaines du réseau et des chargés de mission CIC et CIB.

Le rôle du CPCI sera de définir les axes stratégiques de la maîtrise des risques ainsi que les orientations générales du contrôle interne au sein de l'Agence (services centraux et EGD), de déterminer et hiérarchiser les risques à couvrir en validant la cartographie des risques, de déterminer la politique de contrôle interne formalisée dans le plan de contrôle interne, d'arrêter le plan d'action soumis au vote du Conseil d'administration, de vérifier sa mise en œuvre et d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action et du plan de contrôle interne.

Le CPCI se réunira deux fois par an ; le relevé de conclusions sera communiqué aux tutelles et au CBCM.

Mme LAJARIGE enjoint à avancer sur le CIB en 2018, en produisant notamment une cartographie plus déployée que celle présentée en novembre, ainsi qu'un plan d'action. Le CBCM se tient à la disposition de l'AEFE pour tout soutien.

Le Conseil d'administration approuve la gouvernance du contrôle interne à l'unanimité.

VIII. Dons et legs

Mme CARRE DE LUSANÇAY évoque le don d'un montant de 90 000 livres (101 700 euros) au profit du lycée Charles de Gaulle de Londres.

M. GONON tient à souligner l'engagement récurrent des parents d'élèves à apporter leur contribution financière dès que le lycée de Londres (EGD) exprime des besoins.

Le Conseil d'administration approuve les dons et legs à l'unanimité.

IX. Sorties d'inventaire

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique que trois véhicules hors d'usage sont cédés à un concessionnaire pour un montant de 3 500 euros.

Le Conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire à l'unanimité.

X. Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations

M. NGUYEN rappelle qu'entre 1990 et 2001, certains personnels de droit local employés au lycée de Dakar n'étaient pas affiliés à une caisse de retraite, ni sénégalaise ni française. Des régularisations ont eu lieu pour deux agents mais les autres personnels ont rejeté l'accord passé avec la caisse de retraite du Sénégal. La CNAV ayant refusé que le lycée de Dakar régularise directement la situation, chacun des salariés concernés doit demander le rachat de cotisations. Sur les 157 personnels concernés, seuls 69 ont été retrouvés, dont 7 ont accepté les indemnités permettant de régulariser leur situation auprès de la CNAV. Par ailleurs, au cours de la procédure, l'Agence a reconnu que le lycée était en faute. 7 dossiers font donc l'objet d'un protocole transactionnel en 2017, pour un montant total de 152 276,78 euros.

Le Conseil d'administration approuve les protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations à l'unanimité.

M. SOLDAT souligne que le SNES-FSU est favorable à ces régularisations mais qu'il demande à être informé de l'avancement de ce dossier important.

XI. Questions diverses

M. BILLI rappelle que les questions diverses ont été prises en compte jusqu'au 15 mars 2018. Les réponses écrites ont été déposées sur la plate-forme le 22 mars 2018. En revanche, les trois questions de l'AFE et de la FSU relatives à l'évolution du réseau de l'enseignement français à l'étranger n'ont pas fait l'objet de réponses écrites car elles ont été traitées lors du point d'actualité figurant à l'ordre du jour.

1. Questions relatives à la vie des établissements du réseau

Origine de la question : FAPEE

N° 1.1 : Pour les épreuves de Brevet et Baccalauréat, quels dispositifs seront mis en place si les grèves annoncées par les syndicats se poursuivent jusqu'à fin juin ?

Réponse :

Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires par la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, sous réserve du dépôt d'un préavis cinq jours francs avant le début de la grève. Il est également susceptible de s'appliquer aux personnels de droit local en fonction de la législation locale.

L'Agence anticipera un éventuel mouvement de grève en instaurant un dialogue rapproché avec les partenaires sociaux, en amont des épreuves du brevet et baccalauréat.

Le baccalauréat et le brevet sont des échéances essentielles dans la scolarité de nos élèves. Le service pédagogique et les établissements scolaires mettront tout en œuvre pour que les examens se déroulent dans les meilleures conditions pour nos élèves.

Une solution sera étudiée, le cas échéant, pour la surveillance des épreuves ainsi que pour l'organisation des différents oraux.

Origine de la question : FCPE

N° 1.2 : Nous avons été alertés par l'Association des Parents d'élèves du Lycée Français de Pondichéry de plusieurs problèmes concernant cet établissement :

- modification par le conseil d'établissement de la date de la rentrée scolaire pour l'année prochaine et les conséquences sur la carte scolaire
- des dysfonctionnements dans la gouvernance du Lycée dont l'agence a été saisie
- manque de dialogue avec les familles avant de procéder à l'augmentation de 18 % des frais de scolarité.

Quelles sont les mesures prises par l'AEFE pour instaurer un climat de confiance entre les familles et la direction du Lycée pour une meilleure image d'un Établissement Français à l'Étranger ?

Les parents du Lycée demandent :

- d'abroger la décision de changer la date de rentrée scolaire du Lycée Français de Pondichéry et de mettre un calendrier conforme à la situation locale
- de mettre en place un audit général sur le fonctionnement de l'établissement.
- de modérer l'augmentation des frais de scolarité en deçà de l'inflation

Réponse :

L'Agence, comme le lycée, considère que ce changement de calendrier répond le mieux aux besoins de cet établissement et des élèves qui seront alignés sur le rythme scolaire des autres établissements de la zone. Cet alignement sur les calendriers généraux des établissements du réseau favorisera leur rapprochement et leurs actions de mutualisation. Il permettra par ailleurs d'harmoniser les dates d'examens et de les dématérialiser avec des coûts moins importants, ce qui n'est pas possible avec le calendrier actuel.

En conséquence, et compte tenu du vote positif du conseil d'établissement (les membres du conseil d'établissement ont voté majoritairement, à bulletin secret, en faveur du changement de calendrier lors de la séance du 12 décembre 2017 : 10 votes POUR, 5 votes CONTRE et aucune abstention) l'Agence ne compte pas revenir sur ce changement.

Un audit de l'agence comptable secondaire de l'établissement a été réalisé en 2016 par l'Agence comptable principale. La direction des affaires financières s'est également rendue à Pondichéry en novembre 2017 pour accompagner le travail de la DAF. Un suivi régulier de l'établissement est mené par le service des EGD.

Suite à l'augmentation de 18 % des frais de scolarité, l'AEFE a prévu de passer à 0 % la remontée de la part salariale des résidents (soit l'équivalent de 250 000 euros) pour aider l'établissement à combler le déficit de recettes dû au changement de calendrier, à régler le coût supplémentaire du loyer engendré par le retard des travaux, à financer le dispositif d'accueil des élèves en août 2018 et à assurer son fonctionnement courant.

L'Agence, en lien avec le poste diplomatique, accompagne l'établissement pour en accroître l'attractivité et lui permettre de réussir la rénovation de son image avec une équipe de direction compétente, efficiente et très investie à laquelle elle continue d'apporter tout son soutien.

2. Questions relatives aux affaires immobilières

Origine de la question : FSU-SNES

N° 2.1 : Où en sont les projets immobiliers concernant le pôle Rabat et notamment le lycée René Descartes ? Le projet du grand collège Lyautey est-il à l'arrêt ? Si oui, pourquoi ? Est-ce un abandon du projet ?

Réponse :

Projet du Lycée René Descartes à Rabat :

Le projet de restructuration du Lycée suit normalement son cours : une équipe de maîtrise d'œuvre franco-marocaine a été sélectionnée au mois de juillet 2017, ce qui a permis de signer le contrat de maîtrise d'œuvre à l'automne 2017. Aujourd'hui les études avancent bien, et les premiers travaux débiteront à la fin de l'année 2018. Ce projet qui se divise en plusieurs phases devrait s'achever en fin d'année 2021.

Projet du Collège Lyautey à Casablanca :

L'appel d'offres pour l'ensemble des travaux du nouveau collège a été lancé en mars 2017. Les premières propositions des entreprises étaient largement supérieures aux estimations de la maîtrise d'œuvre. L'appel d'offres a été déclaré infructueux et des discussions ont été engagées avec les entreprises les mieux placées dans le cadre d'une procédure négociée. Malgré des négociations de plusieurs mois, les offres sont restées incompatibles avec le plan de financement qui avait été adopté par le Conseil d'administration en 2014. Il est alors apparu inenvisageable de donner une suite à l'appel d'offres.

Les services de l'Agence travaillent actuellement, en concertation avec l'établissement, à l'actualisation du plan de financement du projet. Une fois les conclusions de cette réflexion connues, un travail d'optimisation du projet et de réorganisation de son phasage sera engagé avec les architectes pour l'adapter au plan de financement actualisé. Une nouvelle consultation d'entreprises sera lancée à l'issue de ces études.

Origine de la question : AFE

N°2.2 : Lycée Pierre LOTI, Istanbul. Il semblerait que la Turquie pourrait enfin accepter de légaliser la situation de l'établissement et donner l'autorisation tant attendue de construire sur le site de Tarabya, sous réserve de réciprocité. C'est-à-dire la possibilité d'implanter un ou des établissements scolaires turcs sur le sol français. Cette voie est-elle explorée ? A-t-elle une chance d'aboutir ? Pourriez-vous nous faire un point sur ce dossier ?

Réponse :

Un accord intergouvernemental global intégrant le cas des deux établissements du réseau AEFÉ en Turquie fait l'objet d'échanges entre les autorités turques et françaises depuis de nombreuses années.

Aucun élément sur l'échéance ou l'aboutissement des discussions relatives à cet accord ne peut être avancé pour le moment.

3. Questions relatives aux personnels

Origine de la question : FSU-SNUipp

N°3.0 : A quels montants s'élèvent les frais des différentes procédures judiciaires qui ont eu lieu entre l'École Voltaire de Berlin et des enseignants d'allemand en contrat local suite à leur licenciement en 2016 (à l'occasion du passage au statut d'Ersatzschule et de la mise en place des règles de recrutement imposées par le Sénat) ? Qui a payé ces frais ? Depuis fin 2017, une procédure de licenciement est de nouveau en cours avec l'un des enseignants ayant obtenu une annulation juridique de son licenciement signifié en 2016 (annulation maintenue malgré la procédure en appel de l'employeur) : quel est l'intérêt financier de l'Agence dans cet acharnement ?

Réponse :

Sur les trois procédures de licenciement, deux ont été réglées à l'amiable pour un montant total de 29 500 €. Les sommes ont été réglées sur les fonds propres de l'établissement qui avait, au préalable, fait des provisions pour risques et charges.

Quant au dernier litige, la procédure suit son cours.

Origine de la question : FAPEE / AFE

N° 3.1 : Peut-on avoir un point d'information sur les renouvellements de détachement et les détachements ?

N° 3.1 bis : Pourrions-nous avoir un point sur les renouvellements et non renouvellements de détachement ? Ainsi que sur les premiers détachements d'enseignants ex-recrutés locaux titularisés avant la suppression de la dérogation (2 ans dans l'académie après titularisation) et classés premiers sur un poste de résident vacant ou susceptible de l'être ? (Argentine, Grèce...)

N° 3.1 ter : L'annonce directe de certains IA de l'avis négatif donné à la demande de renouvellement de détachement aux enseignants résidents concernés a provoqué beaucoup d'angoisse, d'incompréhension, de la part de ceux-ci et de leurs collègues. Souvent les chefs d'établissement, également, se sont sentis isolés de leur équipe pédagogique qui n'a pas accepté cette brutalité dans la décision, forcément non accompagnée puisqu'elle leur est arrivée directement. Sachant que l'AEFE traite ces dossiers avec le MEN, serait-il possible, à l'avenir, de trouver une solution avec le MEN, les IA de manière à ne pas renouveler cette expérience dommageable au niveau humain et au niveau de la sérénité des établissements ?

N° 3.1 quater : L'AFE demande que dans le cadre du programme de suppressions de postes de résidents et expatriés dans le réseau, soit institué un dialogue approfondi avec les établissements, qu'il soit tenu compte des possibilités locales de recrutement, et que soit établie une feuille de route visant à déterminer, en fonction des situations locales, le nombre de titulaires par établissement.

Réponse :

A la date du 21 mars, les **demandes de renouvellement de détachement** pour 2018-2021 sont en cours :

- **pour le 1^{er} degré**, 474 demandes ont été adressées à l'administration d'origine.

A ce jour 90 demandes sont encore en attente des arrêtés.

34 refus de détachement ont été reçus lesquels ont fait l'objet de recours de la part des agents. Suite aux recours, 15 agents ont finalement eu un avis favorables, 2 ont eu un maintien de la décision défavorable. 17 recours sont encore en attente de décision.

- **pour le 2nd degré**, 818 demandes ont été adressées à l'administration d'origine

La quasi-totalité des arrêtés ont été adressés par le MEN. A ce jour, aucun refus de détachement n'a été enregistré.

A ce jour, sur les 1292 demandes de renouvellement de détachement sollicitées, seuls 2 refus fermes ont été enregistrés, soit 0.15 %.

L'Agence, s'attache à construire un dialogue constant avec le ministère de l'éducation nationale afin d'aborder les problématiques de renouvellement de détachement en amont de la campagne afin de minimiser l'attente par les personnels, des décisions du MEN. Il est prématuré de tirer des conclusions de la campagne de cette année, celle-ci n'étant pas achevée. Une information sera communiquée au prochain CA sur ce point.

Demandes de détachement suite aux CCPL :

A la date du 21 mars, les nouvelles demandes de détachement pour 2018-2021 n'ont pas toutes été émises suite aux CCPL. A ce jour, 381 demandes ont été adressées aux administrations d'origine. Parmi celles-ci, 21 demandes concernent des personnels n'ayant pas accompli deux années en qualité de titulaire en France, dont 6 néo-titulaires ex-personnel de droit local.

A ce jour, 4 refus de détachement ont été enregistrés

Fermeture de postes :

L'Agence opère un dialogue constant avec les établissements du réseau et plus particulièrement avec les établissements dans lesquels une suppression de postes est envisagée. En effet, ceux-ci sont sollicités en amont pour présenter l'éventuelle mesure au conseil d'établissement et garantir, dans l'hypothèse où le poste serait occupé par un personnel, que ce dernier ait bien demandé sa réintégration.

Par ailleurs, les décisions de fermeture de poste prennent en compte la globalité de l'environnement de l'établissement, et notamment les possibilités locales de recrutement ainsi que le taux de personnels titulaires de l'éducation nationale.

Origine de la question : FAPEE

N° 3.2 : Peut-on envisager au niveau de chaque conseil d'établissement d'EGD une information transparente sur les critères et modalités de recrutement de personnels en contrat local ainsi qu'une communication de la convention collective de l'établissement et des négociations relatives à cette convention ?

Réponse :

Le conseil d'établissement a les attributions listées dans la circulaire 1548 du 20 juillet 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Les sujets concernant la gestion des personnels de droit local des EGD ne relèvent pas du conseil d'établissement, mais, d'une part, du dialogue social engagé dans l'établissement, à travers la commission de dialogue social présidée par le chef d'établissement, à laquelle participent les représentants des personnels ; d'autre part, de la commission consultative paritaire locale (CCPL) du pays, présidée par le COCAC, à laquelle participent les représentants élus des personnels.

Les CCPL sont consultées pour avis sur les questions d'ordre individuel notamment en matière de recrutement ou sur les accords d'établissement (règlement intérieur, convention collective...).

Néanmoins, le conseil d'établissement émet un avis sur le projet de budget de l'établissement. Dans ce cadre, les membres du CE peuvent opportunément poser toute question relative aux dépenses de personnels inscrites dans le budget et aux éventuelles négociations en cours concernant la convention collective lorsqu'elle existe.

4. Questions générales

Origine de la question : FAPEE

N° 4.1 : Peut-on avoir un rappel des règles de première homologation s'appliquant à l'ensemble des établissements candidats ?

Réponse :

Les règles de première demande d'homologation sont définies par la note de service « Homologation - année scolaire 2017-2018 » du ministère de l'Éducation nationale du 26 juin 2017 (MENE1717465N – MEN-DGESCO-DEI - N°2017-112) et stipulent que :

- La classe sur laquelle porte la demande doit être en activité depuis un an au moins ;
- La demande doit être faite par cycle ;
- L'établissement doit garantir et respecter un enseignement dispensé en langue française, conforme aux programmes définis par le ministère de l'Éducation nationale ;
- Cet enseignement doit être direct exception faite des classes à examen pour lesquelles une dérogation est acceptée ;
- Les principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires français doivent être respectés ;
- Les locaux et équipements doivent être adaptés aux publics accueillis.

Origine de la question : FAPEE / FSU-SNES

N° 4.2 : Peut-on avoir un point d'information sur la récupération des créances auprès d'établissements qui subissent des contrôles de change ?

N° 4.3 : Où en est-on concernant les problèmes de convertibilité ? Peut-on avoir les coûts des frais de change au Maroc ?

Réponse : Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a confié à Monsieur Gerrit VAN ROSSUM, ambassadeur, une mission pour aider l'Agence à pérenniser le dispositif de remontées de fonds dans un certain nombre de pays. Dans ce cadre, des négociations avec certains pays concernés ont pu être menées, en lien avec les postes diplomatiques (Tunisie, Algérie et Maroc).

Sept pays sont concernés et représentent treize établissements pour un montant total de 40,7 M€ (situation au 19 mars 2018 hors participations 2018 en cours de notification). Des recouvrements sont en cours après accord d'un transfert par voie de chancellerie (Tunisie, Algérie, Venezuela) dans la limite des possibilités d'écoulement de la régie auprès de l'ambassade. Par ailleurs, deux importants versements sont intervenus fin 2017, l'un de Sao Paulo pour 2,3 M€ et l'autre de Shanghai pour 1,8 M€.

Algérie (EGD / 12,3 M€) : Une autorisation de transfert par voie de chancellerie d'une durée d'un an (3,6 M€) permet des versements mensuels de 0,3 M€ depuis novembre 2017. Une demande d'autorisation de transfert auprès de l'office des changes sera instruite et déposée dès que les discussions en cours avec les autorités algériennes le permettront.

Maroc (EGD / 1,7 M€) : La demande d'autorisation de transfert est en cours de renouvellement avec une augmentation du plafond à 400 M Dhs/an (actuellement le plafond annuel est de 300 M Dhs). La demande a été déposée le 15 mars 2018. Les frais bancaires sont peu élevés (une cinquantaine d'euros par transfert). Les pertes de change, liées à l'évolution de la parité dirham/euro, ont quant à elles représenté en 2017 la somme 3,1 M Dhs (280 000 €) pour 300 M Dhs (27,25 M €) transférés.

Tunisie (EGD / 13,4 M€) : Une autorisation de transfert par voie de chancellerie (4,5 M€) permet des versements mensuels de 0,5 M€. Une demande d'autorisation de transfert de fonds a été déposée auprès de l'office des changes le 16 février 2018 pour le montant dû par les établissements.

Venezuela (conventionné / 2,7 M€) : Une demande de transfert par voie de chancellerie est en cours de renouvellement au titre de l'année 2018.

Angola (conventionné / 6,9 M€) : Expertise sur les difficultés rencontrées par l'établissement. Convention spécifique avec Total, principal client du lycée.

Bésil (conventionné / 1,8 M€) : Une demande de transfert par voie de chancellerie a été transmise le 6 mars 2018 et est actuellement en cours d'instruction au MEAE.

Chine/Shanghai (conventionné / 1,9 M€) : Expertise en cours (mission de M. l'Ambassadeur Van Rossum en Chine en Avril 2018).

Origine de la question : FAPEE/ FCPE

N°4.4 : Orientation /Parcoursup Peut-on avoir un point sur l'information et le suivi des élèves ?

N° 4.4 bis : Parcoursup le numéro vert : En France un numéro vert (0800400070) a été mis en ligne pour assistance téléphonique aux élèves et parents des Terminales, ce numéro n'est pas accessible pour ceux de l'étranger. Est-il possible d'attribuer un numéro d'académie d'attachement ou autre pour aiguiller les intéressés au Maroc et dans d'autres pays du réseau AEFÉ ?

Réponse :

Depuis le début de l'année et l'annonce de la mise en place du « plan étudiant » le service orientation et enseignement supérieur (SOES) a travaillé à la mise en œuvre de cette réforme auprès des chefs d'établissement et des personnels ressources en information et orientation (PRIO) du réseau.

Ces personnels ont été informés de toutes les étapes de la mise en place du « plan étudiant », du vote de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) et de son application *via* la nouvelle plateforme nationale d'admission Parcoursup.

Pour l'ouverture de la campagne Parcoursup, l'agence a adressé aux chefs d'établissement du réseau une note technique les informant des modalités techniques de la procédure dans les établissements du réseau. Le SOES a créé des documents (diaporamas et fiches thématiques) à destination des équipes éducatives, des élèves et de leurs familles. Ces documents ont été transmis directement auprès des équipes et ont également été mis à la disposition de tous par une mise à jour régulière de la rubrique orientation du site internet de l'AEFE (en accès libre).

Le SOES a également transmis aux chefs d'établissement et aux PRIO les documents du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) et du ministère de l'éducation nationale (MEN), notamment : le vade-mecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur, les 22 fiches thématiques pour le dialogue avec les professeurs principaux, les élèves et les familles, le diaporama destiné aux réunions d'information avec les élèves et leur famille, le document « Questions-réponses », la publication des attendus des formations sur Parcoursup et les 6 lettres d'information rappelant les échéances du calendrier.

La deuxième semaine de l'orientation a été l'occasion de mettre en ligne sur le site de l'AEFE, en collaboration avec le service communication, des Podcast et interviews de représentants de l'enseignement supérieur portant sur plusieurs thématiques (CPGE, Université, écoles d'art, sciences Po Paris et études d'ingénieur).

Par ailleurs, dans le cadre de la formation continue des personnels en orientation, les conseillers en orientation et enseignement supérieur (COES) réalisent des missions de formation des PRIO et des équipes éducatives à l'échelle des zones de mutualisation, des pays et des établissements. Lors de leurs missions en établissement les COES proposent systématiquement une conférence à destination des familles et renseignent des élèves en classe ou individuellement.

L'administration de la plateforme Parcoursup pour l'AEFE est assurée par le SOES. Dans ce cadre, le service a en charge le suivi des établissements du réseau et les accompagne pour l'ouverture et la gestion de cette plateforme. Le service répond aux questions des établissements,

des élèves et de leurs familles *via* la messagerie de la plate-forme. A la date du 19 mars, le service avait traité 1 475 questions de candidats et 300 questions d'établissement sur la plate-forme et répondu à un nombre sensiblement équivalent de questions envoyées par e-mails directement auprès du service et des conseillers.

Il a été décidé par le ministère que le numéro vert ne serait pas mis en place pour les établissements du réseau. Le SORES répond aux questions que les candidats adressent directement sur la plate-forme Parcoursup *via* l'onglet « contact ».

Pour rappel, dans le cadre de la convention signée entre l'ONISEP et l'AEFE, un accès spécifique au service Mon Orientation en ligne (www.monorientationenligne.fr) a été développé. Il permet, par le biais d'une plate-forme multimédia de répondre par téléphone, par courrier électronique et par conversation en ligne (tchat) aux questions posées par les jeunes et leurs familles sur l'orientation.

Origine de la question : FAPEE

N° 4.5 : Peut-on avoir un point sur les signatures de la nouvelle convention ?

Réponse :

Synthèse Monde					
	Total établissements zone	Signées	CF	en cours	non entamées
Afrique	34	5	0	5	24
Amériques	34	30	0	4	0
Asie	31	23	0	8	0
Europe	40	12	0	19	9
Océan Indien	12	1	0	5	6
Total Monde	151	71	0	41	39
Conventions signées monde		47,02%			
CF		0,00%			
Négociations en cours		27,15%			
Négociations non entamées		25,83%			

CF : lorsque le projet de convention est finalisé, l'ambassadeur demande par courriel formel (CF) l'autorisation de signer, pour le compte de l'AEFE, la convention.

Origine de la question : FAPEE

N° 4.6 : Peut-on avoir un point sur les établissements en difficulté pour le paiement de l'augmentation de la PFC ?

Réponse :

La première tranche de la PFC (janvier/août 2018) est en cours de notification aux établissements. Seuls 3 établissements ont formulé une demande d'échelonnement auprès de l'agence comptable principale :

- Le lycée français de Shanghai
- Le lycée français de Séoul
- Le lycée Abdel Kader de Beyrouth

Origine de la question : FAPEE

N° 4.7 : Accords de partenariat : est-il toujours possible de signer un accord de partenariat avec versement de 1 % des écolages + facturation à l'acte des prestations ?

Réponse :

Depuis 2011, date de la première mise en place des accords de partenariat, l'accord de partenariat 1 % était une des modalités d'accords proposés aux établissements existants. Depuis cette date également, les nouveaux établissements se voient proposer l'accord de partenariat à 2 %, y compris les établissements dont les relations contractuelles avec l'Agence évoluent.

Les sommes versées par les établissements partenaires sont versées à l'établissement mutualisateur de la zone concernée et permettent la mise en œuvre d'actions mutualisées au profit des établissements de la zone (financement complémentaire des actions de formation continue, déplacements de EEMCP2 dans tous les établissements de la zone).

Origine de la question : FAPEE

N° 4.8 : Établissements partenaires : pouvons-nous avoir connaissance de la grille des tarifs des prestations facturées par l'AEFE ?

Réponse :

Les tarifs de facturation sont arrêtés par une décision du directeur de l'Agence. Les tarifs actuels ont été fixés par une décision du 13/11/2017. A noter que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2011.

Coûts paramétriques / journée par catégorie de personnel à utiliser pour les facturations à l'acte, dans le cadre de l'application des contrats de partenariat, à compter de l'année civile 2018 :

Catégories	coût € / journée
Catégorie Personnel de l'Agence (services centraux)	410,00 €
Catégorie IA IPR	640,00 €
Catégorie IEN	770,00 €

Catégorie Conseiller pédagogique, autre expert	770,00 €
Catégorie Chef d'établissement, coordonnateurs	770,00 €
Catégorie Chef des services administratifs et financiers	770,00 €

La facturation au forfait est établie par ½ journée de présence dans l'établissement.

Ce tarif ne couvre pas les frais de mission, de transport et les éventuels frais annexes (visa, vaccinations, etc.) de l'agent en mission.

Origine de la question : FAPEE

N° 4.9 : Continuité pédagogique : au lycée Pompidou de Dubaï, au lycée Marguerite Duras de Ho Chi Minh ville, la progression des élèves en section internationale est compromise par le non-aboutissement des dossiers présentés par ces établissements. Dans d'autres établissements un enseignement bilingue en primaire ne débouche sur aucun dispositif d'enseignement renforcé (DNL, etc.) au collège. Les parents sont légitimement furieux. Comment faciliter la constitution des dossiers pour les équipes de direction ?

Réponse :

Conformément à la note de service 490 du 22 janvier 2018 et ce pour la troisième année, les établissements peuvent bénéficier d'un accompagnement par le service pédagogique en la personne des IA-IPR de langues et des disciplines non linguistiques concernées et selon un calendrier publié en amont.

Chaque établissement adoptant cette procédure envoie un préprojet avant l'été, et des échanges téléphoniques ou autres ont lieu pour sérier les problèmes et points bloquants. Ce jusqu'à la date butoir de réception des dossiers finaux.

Tout est mis en œuvre pour ne pas pénaliser les élèves dans le respect des critères de l'homologation.

Origine de la question : AFE

N° 4.9 bis : Lycée Français International Georges Pompidou à Dubaï : demande de valider le dispositif de classes bilingues en 6^{ème}.

Réponse :

Un courriel formel a récemment été publié à propos du Parcours PARLE AEFÉ. Ce dernier précise qu'il n'existe pas de cursus bilingue de par les textes.

L'Agence n'est pas fondée à formuler un avis d'opportunité ou à valider un parcours ne reposant sur aucun cadre officiel.

L'établissement peut néanmoins se rapprocher du service pédagogique pour envisager d'autres options.

Origine de la question : FAPEE

N° 4.10 : Pouvons-nous avoir communication de la nouvelle circulaire sur les langues ?

Réponse :

Un courriel formel a récemment été publié à propos du Parcours PARLE AEFÉ, qui annonce la publication d'une nouvelle circulaire sur la politique des langues dans les établissements homologués.

La rédaction de cette circulaire est en cours de discussion. Cette politique sera mise en place de façon progressive, selon une nouvelle architecture, notamment dans sa forme numérique.

Origine de la question : AFE

N° 4.11 : ISVL – Certains conseillers se posent la question du montant de l'ISVL qui ne semble pas correspondre à la réalité constatée entre différents pays (des comparaisons sont opérées et questionnent). Les critères pourraient-ils être précisés quant au montant de cette indemnité ?

Réponse :

Quatre barèmes ISVL sont préparés chaque année (janvier – avril – juillet – octobre). Le premier d'entre eux est établi en janvier et correspond au reclassement annuel. De fait, celui-ci est préparé dès le mois d'octobre car il prend en compte divers critères de reclassement :

- Qualité et coût de la vie (indices Mercer)
- Critère d'attractivité des zones au regard de l'arrêté annuel du MEAE
- Durée moyenne en année de résidence
- Santé
- Transport
- Logement

La méthodologie est identique pour l'ensemble des barèmes. Après réception des éléments relatifs aux variations change-prix de la part de la tutelle, une évaluation du nouveau barème peut être réalisée.

Ce calcul s'opère de la manière suivante : le point de départ du calcul demeure le dernier barème en date par pays auquel on impacte à la fois les variations change-prix communiquées mais également les éventuelles variations d'effectifs. Le résultat correspond alors à l'enveloppe globale pour le nouveau barème.

Par la suite, un groupe de travail avec les organisations syndicales se tient. L'objectif est de rehausser jusqu'à cinq pays maximum, compte tenu de critères objectifs. Les secteurs géographiques font parvenir des éléments d'aide à la décision qui sont mis en confrontation avec les remontées des organisations syndicales. Néanmoins, ces augmentations devront être compensées par des diminutions sur d'autres pays de manière à assurer l'équilibre budgétaire calculé précédemment.

Une fois que le choix des cinq pays est déterminé et que l'équilibre budgétaire est respecté, une note explicative est adressée dans un premier temps à la tutelle, accompagnée de tableaux justifiant le calcul du nouveau barème à appliquer par pays. De même, l'annexe avec le montant des barèmes est transmise pour compléter le nouveau projet d'arrêté. Ces éléments sont communiqués par la suite à la Direction du Budget pour validation et publication de l'arrêté.

Origine de la question : AFE

N° 4.12 : Pourrions-nous obtenir la carte des remontées de participation des établissements du réseau concernant les résidents ?

Réponse :

Les tableaux ci-dessous font état par secteur des taux de participation actés pour l'année 2017.

Etablissement	Secteur	Description	Ville	Pays	Taux 2017
085C01	Afrique	Lycée français Alioune-Blondin Bèye	Luanda	Angola	59
145C02	Afrique	Lycée français Dominique-Savio	Douala	Cameroon	50
145C09	Afrique	Lycée français Fustel-de-Coulanges	Yaoundé	Cameroon	52
190C01	Afrique	Lycée français Saint-Exupéry	Brazzaville	Congo	45
190C03	Afrique	Lycée français Charlemagne	Pointe-Noire	Congo	55
195C01	Afrique	Lycée français René-Descartes de Kinshasa	Kinshasa	Répub. Démocratique du Congo	49
210C56	Afrique	CAREEFC	Abidjan	Côte d'Ivoire	0
240C01	Afrique	Etablissement français d'enseignement Montaigne	Cotonou	Bénin	56
275H01	Afrique	Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam	Addis-Abeba	Ethiopie	37
310C02	Afrique	Lycée français Blaise-Pascal	Libreville	Gabon	54
310C04	Afrique	Lycée français Victor-Hugo de Port Gentil	Port-Gentil	Gabon	63
312C01	Afrique	Ecole française de Banjul	BAKAU	Gambie	0
315H01	Afrique	Lycée français Jacques-Prévert d'Accra	Accra	Ghana	35
340C02	Afrique	Lycée français Albert-Camus de Conakry	Conakry	Guinée	40
349C01	Afrique	Lycée français Le Concorde	Mblabo	Guinée équatoriale	46
500H01	Afrique	Lycée français Denis-Diderot	Nairobi	Kenya	56
575C01	Afrique	Lycée français Liberté	Barakou	Mali	44
590C02	Afrique	Lycée français Théodore-Monod	Nouakchott	Mauritanie	0
610C01	Afrique	Lycée Gustave Eiffel-Ecole française internationale de Maputo	Maputo	Mozambique	0
645C02	Afrique	Lycée La Fontaine	Niamey	Niger	46
650H06	Afrique	Lycée français Louis-Pasteur	Lagos	Nigéria	68
650H08	Afrique	Ecole française Marcel-Pagnol d'Abuja	Abuja	Nigéria	44
675H01	Afrique	Ecole française Les Grands Lacs	Kampala	Ouganda	35
754C06	Afrique	Lycée français de Djibouti	Djibouti	Djibouti	43
760C01	Afrique	Ecole française André-Malraux	Bobo-Dioulasso	Burkina Faso	43
760C02	Afrique	Lycée Saint-Exupéry de Ouagadougou	Ouagadougou	Burkina Faso	50
765H01	Afrique	Groupe scolaire Jean-de-La Fontaine	Harare	Zimbabwe	50
810C07	Afrique	Lycée français Jean-Mermoz	Dakar	Sénégal	56
810C08	Afrique	Ecole française Antoine-de-Saint-Exupéry	Saint-Louis	Sénégal	13
810C09	Afrique	Ecole française Dr. René-Guillet	Thiès	Sénégal	28
810C10	Afrique	Ecole française François-Pabelais	Ziguinchor	Sénégal	8
830H01	Afrique	Ecole française de Khartoum	Khartoum	Soudan	63
870H01	Afrique	Ecole française Arthur-Rimbaud	Dar-es-Salaam	Tanzanie	47
875C01	Afrique	Lycée français Montaigne	N'Djamena	Tchad	44
880C01	Afrique	Lycée français de Lomé	Lomé	Togo	49
930H01	Afrique	Lycée français Jules-Verne	Johannesburg	Afrique du Sud	49
930H02	Afrique	Ecole française François-Le-Vaillant	Le Cap	Afrique du Sud	25
990H01	Afrique	Ecole française Champollion	Lusaka	Zambie	74

Etablissement	Secteur	Description	Ville	Pays	Taux 2017
045L01	Amériques	Lycée franco-argentin Jean-Mermoz	Buenos Aires	Argentine	44
045L02	Amériques	Collège franco-argentin de Martinez	Martinez	Argentine	44
095L01	Amériques	Lycée franco-bolivien Alcide-d'Orbigny	La Paz	Bolivie	49
101L01	Amériques	Lycée français François-Mitterrand	Brasilia	Brésil	51
102L02	Amériques	Lycée Molière	Rio de Janeiro	Brésil	46
102L03	Amériques	Lycée Pasteur	São Paulo	Brésil	50
150N02	Amériques	Collège international Marie-de-France	Montréal	Canada	52
150N03	Amériques	Lycée Claudel	Ottawa	Canada	64
150N05	Amériques	Collège Stanislas	Montréal	Canada	47
150N06	Amériques	Lycée Louis-Pasteur	Calgary	Canada	56
150N09	Amériques	Collège Stanislas (annexe de Québec à Sillery)	Québec	Canada	39
151N01	Amériques	Lycée français	Toronto	Canada	60
165L01	Amériques	Lycée Charles-de-Gaulle	Concepcion	Chili	50
165L02	Amériques	Lycée Claude-Gay	Osorno	Chili	54
165L03	Amériques	Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry	Santiago	Chili	25
165L04	Amériques	Lycée Jean-d'Alembert - Viña del Mar	Valparaiso	Chili	51
185L01	Amériques	Lycée Louis Pasteur	Bogota	Colombie	48
185L02	Amériques	Lycée français Paul Valéry	Cali	Colombie	51
205L01	Amériques	Lycée franco-costaricien	Tres Ríos	Costa Rica	38
215L01	Amériques	Ecole française	La Havane	Cuba	46
260L01	Amériques	Lycée franco-équatorien La Condamine	Quito	Equateur	49
271N03	Amériques	Lycée français de San Francisco	San Francisco	Etats-Unis	80
272N04	Amériques	Rochambeau - The French International School	Washington (Bethesda)	Etats-Unis	83
335L01	Amériques	Lycée français Jules-Verne	Guatemala-Ciudad	Guatemala	50
375L01	Amériques	Lycée Alexandre-Dumas	Port-au-Prince	Haïti	60
380L01	Amériques	Lycée franco-hondurien	Tegucigalpa	Honduras	45
600L03	Amériques	Lycée français de Guadalajara	Zapopan - Guadalajara	Mexique	45
600L06	Amériques	Section française du lycée franco-mexicain	Mexico	Mexique	47
640L01	Amériques	Lycée franco-nicaraguayen Victor-Hugo	Managua	Nicaragua	45
660L01	Amériques	Ecole française Paul-Gauguin	Panama Ciudad	Panama	50
665L01	Amériques	Ecole française et collège Marcel-Pagnol	Asuncion	Paraguay	46
705L01	Amériques	Lycée franco-péruvien	Lima	Pérou	48
755L01	Amériques	Lycée français	Saint-Domingue	République Dominicaine	50
805L01	Amériques	Lycée français Antoine et Consuelo de Saint Exupéry	San Salvador	El Salvador	50
940L01	Amériques	Lycée français Jules-Supervielle	Montevideo	Uruguay	46
950L01	Amériques	Lycée français (colegio Francia)	Caracas	Venezuela	0

Etablissement	Secteur	Description	Ville	Pays	Taux 2017
003V01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Louis-Massignon	Abu Dhabi	Emirats Arabes Unis	65
003V02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international Georges-Pompidou	Dubai	Emirats Arabes Unis	60
040V03	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française internationale de Riyad	Riyad	Arabie saoudite	73
050A02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Condorcet - Sydney	Marroubra - Sydney	Australie	51
075A01	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française internationale de Dacca	Dacca	Bangladesh	0
140A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français René-Descartes	Phnom Penh	Cambodge	49
160A01	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française	Colombo	Sri Lanka	32
170A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français de Pékin	Pékin	Chine	58
170A04	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Français de Shanghai	Shanghai	Chine	80
200A02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	SEOUL	République de Corée	68
385A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international Victor-Ségalen	Hong Kong	Chine	68
410A01	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française internationale - Bombay	Mumbai - Bombay	Inde	46
410A05	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	Pondichéry	Inde	20
410A06	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français de Delhi	New Delhi	Inde	62
415A02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée international français	Jakarta	Indonésie	66
425V01	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française	Téhéran	Iran	40
475A02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international de Tokyo	Tokyo	Japon	67
475A03	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international de Kyoto	Kyoto	Japon	14
485V01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français d'Amman	Amman	Jordanie	46
520A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international Josué-Hoffet de Vientiane	Vientiane	Laos	42
525V03	Asie-Mbyen-Orient	Grand lycée franco-libanais	Beyrouth	Liban	197
525V04	Asie-Mbyen-Orient	Collège protestant français	Beyrouth	Liban	27
525V06	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Abdel-Kader	Beyrouth	Liban	57
525V07	Asie-Mbyen-Orient	Lycée franco-libanais Verdun	Beyrouth	Liban	97
525V09	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Alphonse-de-Lamartine	Tripoli	Liban	87
525V09	Asie-Mbyen-Orient	Lycée franco-libanais Nahr-Ibrahim	Jounieh	Liban	181
565A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	Kuala Lumpur	Malaisie	60
630A02	Asie-Mbyen-Orient	Ecole française	Katmandou	Népal	0
670V01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français de Mascate	Mascate	Oman	55
710A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français de Manille	Manille	Philippines	65
727V01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée Bonaparte	Doha	Qatar	63
820A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	Singapour	Singapour	36
845V01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français Charles de Gaulle	Damas	Syrie	50
885A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	Bangkok	Thaïlande	67
945A01	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français	Port-Vila	Vanuatu	28
955A02	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français Alexandre-Yersin	HANOI	Viet Nam	59
955A03	Asie-Mbyen-Orient	Lycée français international Marguerite Duras	Ho Chi Minh-Ville	Viet Nam	60

Etablissement	Secteur	Description	Ville	Pays	Taux 2017
025001	Europe	Lycée français	Berlin	Allemagne	0
025002	Europe	Ecole de Gaulle-Adenauer	Bonn	Allemagne	54
025003	Europe	Lycée français de Düsseldorf	Düsseldorf	Allemagne	43
025004	Europe	Lycée français Victor-Hugo	Frankfort-sur-le-Main	Allemagne	50
025005	Europe	Ecole élémentaire franco-allemande	Fribourg-en-Brigau	Allemagne	0
025006	Europe	Lycée franco-allemand	Fribourg-en-Brigau	Allemagne	0
025007	Europe	Lycée français Saint-Exupéry	Hambourg	Allemagne	53
025008	Europe	Lycée français Jean-Renoir	Munich	Allemagne	50
025009	Europe	Ecole française de Sarrebrück et Dilling	Sarrebrücken	Allemagne	52
025010	Europe	Lycée franco-allemand	Sarrebrück	Allemagne	0
025011	Europe	Ecole maternelle bilingue franco-allemande Georges-Cuvier	Stuttgart-Riedenberg	Allemagne	53
025013	Europe	Ecole Voltaire	Berlin	Allemagne	25
025015	Europe	Ecole maternelle franco-allemande	Fribourg-en-Brigau	Allemagne	34
025018	Europe	Ecole française Pierre-et-Marie-Curie	Heidelberg	Allemagne	43
025020	Europe	Ecole élémentaire franco-allemande de Stuttgart- Sillenbuch	Stuttgart	Allemagne	0
048E02	Europe	Ecole Française du Caucase	Tbilissi	Géorgie	70
065001	Europe	Lycée français	Vienne	Autriche	55
085001	Europe	Lycée français Jean-Monnet	Bruxelles	Belgique	45
085009	Europe	Lycée Français International	Anvers	Belgique	46
093E01	Europe	Lycée français	Prague	Tchèque, République	55
110E01	Europe	Lycée Victor-Hugo	Sofia	Bulgarie	58
175001	Europe	Ecole franco-chypriote de Nicosie	Nicosie	Chypre	35
230E01	Europe	Ecole française	Zagreb	Croatie	35
245001	Europe	Lycée français Prins-Henrik	Copenhague	Danemark	53
265002	Europe	Lycée français Pierre-Deschamps d'Alicante	Alicante	Espagne	71
265003	Europe	Ecole française Ferdinand-de-Lesseps	Barcelone	Espagne	52
265004	Europe	Lycée français	Barcelone	Espagne	60
265005	Europe	Ecole française Pablo-Picasso	Beridorm	Espagne	100
265006	Europe	Lycée français de Bilbao	ZAMUDIO	Espagne	62
265008	Europe	Collège français	Ibiza	Espagne	40
265010	Europe	Lycée français Annexe Saint-Exupéry	Madrid	Espagne	39
265013	Europe	Lycée français international	Málaga	Espagne	41
265016	Europe	Lycée français	Valence	Espagne	56
265017	Europe	Lycée Molière de Madrid (Villanueva de la Canada)	Madrid	Espagne	79
265022	Europe	Lycée français	Madrid	Espagne	39
290001	Europe	Ecole française	Helsinki	Finlande	30
327001	Europe	Lycée français Charles-de-Gaulle Annexe de VMx	Londres	Royaume-Uni	57
327003	Europe	CFBL Extension de l'île aux enfants	Londres	Royaume-Uni	53
327004	Europe	Lycée français Charles-de-Gaulle	Londres	Royaume-Uni	57
327005	Europe	Lycée français Charles-de-Gaulle Annexe de Ealing	Londres	Royaume-Uni	57
327006	Europe	Ecole française de Londres Jacques Prévert	Londres	Royaume-Uni	50
330001	Europe	Lycée franco-hellénique	Athènes	Grèce	42
390E01	Europe	Lycée français Gustave-Biffel	Budapest	Hongrie	51
430001	Europe	Lycée français d'Irlande	Dublin	Irlande	24
440V01	Europe	Lycée français	Jérusalem	Jérusalem	30
440V02	Europe	Collège français Marc-Chagall	Tel-Aviv	Israël	43
445002	Europe	Lycée Stendhal	Milan	Italie	59
445003	Europe	Ecole Alexandre-Dumas de Naples	Naples	Italie	48
445005	Europe	Lycée Chateaubriand	Rome	Italie	48
445006	Europe	Lycée français Jean-Giono	Turin	Italie	46
538001	Europe	Ecole française	Vilnius	Lituanie	35
660001	Europe	Lycée français René-Cassin	Oslo	Norvège	57
700001	Europe	Lycée Van-Gogh annexe d'Amsterdam	Amsterdam	Pays-Bas	55
700002	Europe	Lycée Van-Gogh	La Haye	Pays-Bas	55
715E01	Europe	Lycée René-Goscinny	Varsovie	Pologne	50
725001	Europe	Lycée français Charles-Lepierre	Lisbonne	Portugal	40
725002	Europe	Lycée français international de Porto	PORTO	Portugal	45
770E01	Europe	Lycée français Anna-de-Noailles	Bucarest	Roumanie	55
822E02	Europe	Ecole française	Ljubljana	Slovénie	47
835001	Europe	Lycée français Saint-Louis	Stockholm	Suède	55
841001	Europe	Ecole française	Berne	Suisse	49
841002	Europe	Lycée français	Dübendorf	Suisse	51
881E01	Europe	Ecole Française Internationale de Bratislava	Bratislava	Slovaquie	60
906001	Europe	Lycée français Charles-de-Gaulle	Ankara	Turquie	60
907001	Europe	Lycée français Pierre-Loti	Istanbul	Turquie	60
932E01	Europe	Lycée français Anne-de-Kiev	Kiev	Ukraine	48
935E01	Europe	Lycée français Alexandre-Dumas	Moscou	Russie	55
935E02	Europe	Ecole française	Saint-Petersbourg	Russie	50
980E01	Europe	Ecole française	Belgrade	Serbie	35

Établissement	Secteur	Description	Ville	Pays	Taux 2017
020B10	Maghreb - Océan Indien	Lycée international Alexandre-Dumas	Alger	Algérie	65
560C09	Maghreb - Océan Indien	Lycée français Sadil-Camot	Antsiranana	Madagascar	35
405C01	Maghreb - Océan Indien	Lycée La Bourdonnais - Curepipe	Curepipe	Maurice	47
405C02	Maghreb - Océan Indien	Ecole du Nord	Mipou	Maurice	45
405C06	Maghreb - Océan Indien	Lycée des Mascareignes - Mbka	Saint Pierre	Maurice	44
407C01	Maghreb - Océan Indien	Ecole française	Victoria	Seychelles	49
560C04	Maghreb - Océan Indien	Ecole primaire française B	Tananarive	Madagascar	47
560C05	Maghreb - Océan Indien	Ecole primaire française C	Tananarive	Madagascar	47
560C06	Maghreb - Océan Indien	Lycée français	Tananarive	Madagascar	47
560C07	Maghreb - Océan Indien	Ecole primaire française A	Tananarive	Madagascar	47
560C08	Maghreb - Océan Indien	Collège français Jules-Verne	Antsirabe	Madagascar	32
187C01	Maghreb - Océan Indien	Ecole française Henri-Matisse	Mbroni	Comores	47
560C10	Maghreb - Océan Indien	Collège français René-Cassin	FIANARANTSOA	Madagascar	36
560C12	Maghreb - Océan Indien	Collège français Françoise-Dolto	Majunga	Madagascar	33
560C15	Maghreb - Océan Indien	Ecole primaire française Lamartine	Nosy-Bé	Madagascar	37
560C16	Maghreb - Océan Indien	Lycée français	Tamatave	Madagascar	32
560C17	Maghreb - Océan Indien	Collège Etienne-de-Flacourt	Tuléar	Madagascar	28
585B05	Maghreb - Océan Indien	Lycée Lyautey	Casablanca	Maroc	57
585B06	Maghreb - Océan Indien	Ecole Ernest-Renan	Casablanca	Maroc	57
585B07	Maghreb - Océan Indien	Ecole Georges-Bizet	Casablanca	Maroc	57
585B08	Maghreb - Océan Indien	Ecole Mblière	Casablanca	Maroc	57
585B09	Maghreb - Océan Indien	Ecole Théophile-Gautier	Casablanca	Maroc	57
585B10	Maghreb - Océan Indien	Collège Anatole-France	Casablanca	Maroc	57
585B11	Maghreb - Océan Indien	Ecole Claude-Bernard	Casablanca	Maroc	57
585B13	Maghreb - Océan Indien	Groupe scolaire Jean-de-La-Fontaine	Fès	Maroc	57
585B15	Maghreb - Océan Indien	Groupe scolaire Honoré-de-Balzac	Kénitra	Maroc	57
585B17	Maghreb - Océan Indien	Ecole Auguste-Renoir	Marrakech	Maroc	57
585B18	Maghreb - Océan Indien	Lycée Victor-Hugo	Marrakech	Maroc	57
585B19	Maghreb - Océan Indien	Ecole Jean-Jacques-Rousseau	Meknès	Maroc	57
585B20	Maghreb - Océan Indien	Lycée Paul-Valéry	Meknès	Maroc	57
585B21	Maghreb - Océan Indien	Groupe scolaire Claude-Monet	Mbhammedia	Maroc	57
585B22	Maghreb - Océan Indien	Ecole Albert-Camus	Rabat	Maroc	57
585B23	Maghreb - Océan Indien	Ecole André-Chénier	Rabat	Maroc	57
585B24	Maghreb - Océan Indien	Ecole Paul-Cézanne	RABAT	Maroc	57
585B25	Maghreb - Océan Indien	Ecole Pierre-de-Ronsard	Rabat	Maroc	57
585B26	Maghreb - Océan Indien	Lycée Descartes	Rabat	Maroc	57
585B28	Maghreb - Océan Indien	Ecole Adrien-Berchet	Tanger	Maroc	57
585B29	Maghreb - Océan Indien	Lycée Régnauld	Tanger	Maroc	57
585B41	Maghreb - Océan Indien	Collège Saint-Exupéry	Rabat	Maroc	57
750H02	Maghreb - Océan Indien	Lycée français	Le Caire	Egypte	65
900B01	Maghreb - Océan Indien	Ecole Jean-Giono	Bizerte	Tunisie	33
900B03	Maghreb - Océan Indien	Ecole Paul-Verlaine	La Marsa	Tunisie	33
900B04	Maghreb - Océan Indien	Lycée français Gustave-Flaubert	La Marsa	Tunisie	33
900B05	Maghreb - Océan Indien	Ecole Georges-Brassens	Megrine	Tunisie	42
900B07	Maghreb - Océan Indien	Ecole George-Sand	Nabeul	Tunisie	33
900B09	Maghreb - Océan Indien	Collège Charles-Nicolle	Sousse	Tunisie	33
900B10	Maghreb - Océan Indien	Ecole Guy-de-Maupassant	Sousse	Tunisie	33
900B11	Maghreb - Océan Indien	Lycée Pierre-Mendès-France	Tunis	Tunisie	42
900B12	Maghreb - Océan Indien	Ecole Robert-Desnos	Tunis	Tunisie	42

L'ordre du jour étant épuisé, M. BILI lève la séance à 12h15.

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent Bili

Le secrétaire de séance,

Laurent Signoles